

Listes des délibérations de la séance du Conseil Municipal

du 5 octobre 2022

Numéro	objet	Décision
4520	Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 20 septembre 2022	approuvée
4521	Demande de subvention pour la création d'un pôle jeunesse aux Bâtonnes	approuvée

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 24

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4520

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA,

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Natali HENRIQUES

Monsieur Pascal SENTANA a donné procuration à Monsieur Emmanuel CHULIO

ABSENT(E)S :

Madame Laurie FERNANDES

Madame Jessica MANGONAU

Monsieur Jean-Christophe PEGUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Corentin BERTHO

OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 20 septembre 2022

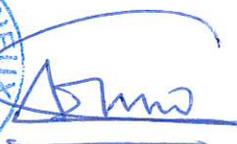
Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil municipal en date du 20 septembre 2022.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,

Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Corentin BERTHO



Publication faite le : **10 OCT. 2022**

DEPARTEMENT DE L'AIN

MAIRIE DE DAGNEUX

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres : 27

L'AN DEUX MIL VINGT ET DEUX
à dix-neuf heures

Afférents au C.M : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la

Délibération : 24

SEANCE DU 5 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de Madame Carine COUTURIER, Maire de DAGNEUX

N°4521

PRESENT(E)S : Mesdames Danielle BERNARD, Carine COUTURIER, Natali HENRIQUES, Audrey LOMBARD, Dominique MUGNIER, Sandrine PEGUET, Céline PERLIER, Aurélie RICHARD, Isabelle SAUVEYRE, Christine SEIGNER, Béatrice TOLOSA,

Messieurs Nicolas BERTHET, Corentin BERTHO, Emmanuel CHULIO, Samuel DIARRA, Alain FAYOLLE, Pascal GUERIN, Bernard HERITIER, Stéphane LIARD, Jean-Paul TRONCHON, Jean-Marc VIGNE

EXCUSE(E)S :

Madame Véronique VERNAY a donné procuration à Madame Sandrine PEGUET

Monsieur Philippe GUILLOT-VIGNOT a donné procuration à Madame Natali HENRIQUES

Monsieur Pascal SENTANA a donné procuration à Monsieur Emmanuel CHULIO

ABSENT(E)S :

Madame Laurie FERNANDES

Madame Jessica MANGONAU

Monsieur Jean-Christophe PEGUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Coréntin BERTHO

**OBJET : Demande de subvention pour la création d'un pôle jeunesse aux Bâtonnes
Adoption du procès-verbal de la séance précédente en date du 20 septembre 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-9 à L1111-11 ;

VU la notification de subvention du Département de l'Ain en date du 13 décembre 2021 ;

VU la notification de subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes en date du 29 mars 2022 ;

VU la délibération n°4409 en date du 19 octobre 2021 sollicitant des subventions pour la création d'un pôle jeunesse aux Bâtonnes ;

CONSIDERANT que la Commune projette la création d'un pôle jeunesse au lieu-dit « les Bâtonnes » réunissant sur un même site des équipements sportifs type skate-park et city-stade ;

CONSIDERANT que le montant de la subvention accordée par le Département s'élève à 72 647 € au titre du schéma de contractualisation ;

CONSIDERANT que le montant de la subvention accordée par la Région s'élève à 80 000 € ;

CONSIDERANT qu'afin de mettre en œuvre ces travaux, la Commune souhaite déposer une nouvelle demande d'aide financière auprès de l'Etat au titre de la DETR et du CRTE, selon le plan de financement prévisionnel actualisé suivant :

DEPENSES			RECETTES		
	€ HT	%		€ HT	%
Travaux	525 656,00	100	DETR / CRTE	265 000,00	50
			CR ARA	80 000,00	15
			CD 01	72 647,00	14
			Autofinancement	108 009,00	21
TOTAL	525 656,00	100	TOTAL	525 656,00	100

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- DE CONFIRMER la réalisation du pôle jeunesse au lieu-dit « les Bâtonnes » ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel actualisé ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- D'AUTORISER madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, en Mairie,
Les jour, mois et an que dessus.

Madame le Maire,
Carine COUTURIER

secrétaire de séance,
Monsieur Corentin BERTHO

Publication faite le :

